



INFORMATION REGLEMENTÉE



31 janvier 2019	:372 380 939	498 647 057	497 453 945

⁽¹⁾ Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, nombre calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

⁽²⁾ A titre d'information, nombre calculé « net » des actions privées de droit de vote.

Ces informations sont également disponibles sur le site Internet de Bouygues, rubrique [Information réglementée](#).